

Déboires judiciaires pour un activiste des droits de l'Homme au Burundi

PANA, 22 juillet 2014 Bujumbura, Burundi - La Cour d'Appel de Bujumbura a rejeté, lundi, une nouvelle demande insistante de la défense en vue d'une remise en liberté conditionnelle du président de l'Association de défense humains et des détenus (APRODH), Pierre Claver Mbonimpa, pour son "Âge avancé", doublée d'une «maladie chronique», a-t-on appris de source proche du prévenu. Le vieux détenu à la "santé fragile" risque jusqu'à cinq ans de prison ferme pour "atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat" après avoir dénoncé une présence militante du parti au pouvoir au Burundi sur le sol de la RD Congo voisine pour des «entraînements paramilitaires» à des fins non encore clairement connues.

Des allégations qui ont beaucoup fâché dans les milieux officiels à Bujumbura, puis démenties, du côté de Kinshasa par les autorités congolaises qui reconnaissent toutefois une présence résiduelle sur leur territoire de quelques éléments des Forces nationales de libération (FNL, la dernière des sept ex-rébellions du pays à avoir déposé ses armes au Burundi). M. Mbonimpa est aujourd'hui âgé de plus de 65 ans et souffre d'un diabète chronique nécessitant un régime alimentaire et des soins particuliers, dans des endroits appropriés, selon un des avocats du doyen des défenseurs des droits humains au Burundi, Me Antoine Nzobandora. La défense a encore regretté que le verdict de la Cour d'Appel ait ignoré une récente circulaire du ministre de la Justice qui prévoyait la liberté provisoire pour les détenus de "droit commun" âgés de plus de 60 ans et ceux qui sont atteints d'une maladie chronique. Le procureur, en audience publique, devant le tribunal de Grande instance de Bujumbura, le 4 juillet 2014 et reste marqué, pour le moment, par une bataille de procédures sur la nécessité ou non d'accorder une remise en liberté provisoire à Mbonimpa pour comparaître en prévenu libre. Les pressions pour la libération de M. Mbonimpa continuent à se faire fortes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Une pétition de 19.000 signatures des membres de la cellule locale a été transmise, vendredi dernier, au chef de l'Etat burundais pour qu'il aide à la libération du très respecté défenseur des droits humains dans le pays. Amnesty International, l'Office des Nations unies pour les droits de l'Homme, Human Rights Watch ou encore la Cour africaine de justice sont autant d'autres soutiens qui continuent à réclamer une justice équitable pour M. Mbonimpa et des enquêtes sur ses allégations.